

Concours littéraire 2018 de la Société des Poètes et Artistes de FRANCE

Le billet du jury

Dans le « billet du jury » paru dans la précédente revue « Art et Poésie », j'annonçais l'intervention, pour le concours 2018, de plusieurs aménagements du règlement dont un au moins concernerait le développement de l'esprit d'un service particulier aux candidats. Avant de commenter ces aménagements, ce mouvement mérite une petite réflexion pour le situer dans son contexte, à savoir celui de la rencontre des membres du jury à Paris en juin dernier.

À nos yeux, cette assemblée n'a rien de comparable avec un tribunal au jugement doté de l'infaillibilité papale (quoique passée de mode également à ce niveau), mais constitue plutôt une instance de lecteurs éclairés passionnés de poésie, au service de la promotion de la « belle langue » et des candidats. Donc pas question de demeurer confortablement installés dans une fonction. La loi qui prévaut partout, c'est le mouvement.

Ainsi nous avons conscience de la confiance et du cadeau que nous font les candidats en nous adressant, à travers leurs textes, toute une part de leur intimité et parfois de celle qui touche à la spiritualité, donc sacrée par essence. Ainsi dans cette conscience, nous souhaitons à notre tour pouvoir offrir, à chacune et chacun et non aux seuls lauréats, un retour, un signe particulier d'intérêt et de proximité.

Entre l'élitisme et l'humanisme, nulle hésitation de notre part car nous distinguons bien dans l'expression poétique, pourvu qu'elle soit authentique, la présence entre autres d'une vertu humanisante, c'est-à-dire tirant l'être vers le haut dans un déploiement aussi large que possible.

Ainsi le grand prix du jury introduit une nouveauté significative, à savoir l'institution d'un retour de lecture du jury dans un concept « gagnant-gagnant ». Nous gagnons la confiance des candidats. Ils gagnent une restitution concrète de notre intérêt et de notre proximité dans l'expression poétique. La poésie vit aussi dans un contexte d'engagement. Il faut oser. Il s'agit donc d'une expérience et nous la renouvellerons si elle s'avère positive pour le plus grand nombre.

C'est dans le même esprit que nous créons un prix destiné aux plus jeunes, conscients de la nécessité, pour aller au bout de la logique de notre mission, d'ouvrir le volet de la transmission de notre patrimoine culturel. Ces jeunes poètes bénéficieront également de retours de lecture du jury.

Par ailleurs il nous a paru nécessaire d'introduire une clause restrictive pour la présentation d'une contribution lorsque le candidat a déjà obtenu un grand prix dans la catégorie concernée. La poésie n'est pas un sport, et si nous ne souhaitons pas recourir à la notion trop restrictive à nos yeux de « hors concours », celle de l'alternance paraît une solution médiane propre à encourager le plus grand nombre à concourir.

Enfin, et c'est un point important pour accompagner le plus efficacement possible ces désirs d'ouverture, nous avons proposé aux instances de direction -car le jury n'a pas compétence en matière budgétaire- de consentir des tarifs réduits pour limiter les effets non désirés mais réels d'une forme de sélection par l'argent. Nous trouvons ici l'occasion de les remercier d'avoir pris en compte ces propositions dans le cadre de contraintes financières qui s'imposent pour maintenir l'équilibre budgétaire.

En espérant pouvoir vous lire à l'occasion du prochain concours ou que vous pourrez peut-être amener des personnes de votre entourage à communiquer leurs talents à travers ces joutes amicales, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2018 émaillée des joies multiples que peut procurer l'expression de la créativité.

Pour le jury, son président

